

**Nombre de Conseillers
En exercice : 9**

Présents : 8

Votants : 9

N°2025-47

L'an deux mil vingt cinq

Le 11 Décembre 2025 à 19 heures 30.

Le Conseil Municipal de **MAILHAC SUR BENAIZE**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Salle du Conseil sous la présidence de Madame **IMBERT** Ginette, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : **le 04 décembre 2025**

PRESENTS : Ginette **IMBERT** - Fabrice **PATURAUD**– Jean-Luc **IMBERT**

- Charles **DEBUR**– Nathalie **ASSMANN** – Claire **SILVA-SAUZIN**–

Janine **BUSSIERE** - Laure **PASQUET**.

Absents excusés : Frédéric **CHEVALIER**.

Pouvoirs de : Frédéric **CHEVALIER** pour Jean-Luc **IMBERT**.

Mme Claire SILVA-SAUZIN a été élue Secrétaire.

OBJET : Centrale Photovoltaïque avec activité agricole de Saint-Hilaire-la-treille et Mailhac-Sur-Benaize : Délibération dans le cadre de l'instruction du projet.

Madame le Maire, expose au Conseil Municipal que la préfecture a sollicité l'avis du Conseil Municipal concernant le projet de centrale photovoltaïque avec activité agricole sur le territoire des communes de Mailhac-sur-Benaize et de Saint-Hilaire-la-Treille.

Cette demande d'avis intervient dans le cadre de la procédure d'instruction des permis de construire PC 087 090 22 B5172, PC 087 090 22 B5173, PC 087 090 22 B5174, PC 087 090 22 B5175, PC 087 090 22 B5176, PC 087 090 22 B5177, PC 087 090 22 B5178, déposés le 30 décembre 2022, ainsi que sur les compléments déposés le 17 octobre 2025.

Ce projet est développé par la société EDF power solutions France accompagné par le collectif d'agriculteurs Sol'Ouailles. Equilibré d'un point de vue environnemental, paysagé, territorial et agricole, il a vocation à produire une énergie bas carbone compétitive et à apporter un service à la filière ovine du département.

Le Conseil Municipal a pris connaissance du dossier de permis de construire et de ses compléments disponibles en mairie. Il a également été informé par EDF power solutions France à l'occasion de réunions d'informations pendant les phases de développement et d'instruction.

DECIDE

Après en avoir délibéré, par : **9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions**, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité à l'implantation et à l'exploitation de la centrale photovoltaïque avec activité agricole sur le territoire des communes de Mailhac-sur-Benaize et Saint-Hilaire-la-Treille.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 9

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Ou sous préfecture
Publié ou Notifié
Le :

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Mailhac sur Benaize, le 11 décembre 2025

Le Maire,

Ginette IMBERT